



BNP PARIBAS HOME LOAN SFH

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de € 285 000 000
Siège Social : 1, boulevard Haussmann – 75009 PARIS
454 084 211 R.C.S. PARIS

RAPPORT SUR LA QUALITE DES ACTIFS

30 JUIN 2016

BNP Paribas Home Loan SFH est une société de financement de l'habitat régie par les articles L.513-28 et suivants du Code monétaire et financier qui a pour mission principale de contribuer au refinancement à moyen et long terme des prêts à l'habitat du Groupe BNP Paribas.

Le présent rapport relatif à la qualité des actifs de BNP Paribas Home Loan SFH est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 99-10 du comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'Instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés. Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 30 juin 2016.

I – Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créance, par types de contrepartie et par types de garantie :

<u>Catégories de créances</u>	<u>Encours</u>
-créances commerciales	0 M€
-crédits à l'exportation	0 M€
-crédits de trésorerie	0 M€
-crédits à l'équipement	0 M€
-crédits investisseurs à l'habitat	32 650 M€
-crédits promoteurs	0 M€
-autres crédits	0 M€
	32 650 M€

Types de contreparties	Encours
-sociétés non financières et entrepreneurs individuels	0 M€
-particuliers	32 650 M€
-autres	0 M€
	32 650 M€

Types de garanties	Encours
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage d'habitation	6 837 M€
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage professionnel	0 M€
-caution délivrée par une société de financement	25 813 M€
-caution délivrée par une entreprise d'assurance	0 M€
-garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	0.0 M€
	32 650 M€

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayés dans le portefeuille apporté en garantie au 30 juin 2016. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	5 096 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	1 741 M€
	6 837 M€

prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	19 625 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien financé	6 188 M€
	25 813 M€

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1993	0 M€	1
1994	0 M€	1
1995	0 M€	0
1996	1 M€	44
1997	3 M€	217
1998	9 M€	722
1999	25 M€	1 495
2000	30 M€	1 419
2001	64 M€	2 094
2002	89 M€	2 593
2003	338 M€	8 089
2004	610 M€	10 807
2005	812 M€	12 544
2006	799 M€	10 914
2007	644 M€	8 138
2008	458 M€	5 942
2009	375 M€	5 074
2010	608 M€	5 829
2011	489 M€	4 045
2012	306 M€	2 521
2013	332 M€	2 398
2014	396 M€	2 699
2015	376 M€	2 321
2016	74 M€	447
	6 837 M€	90 354

prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1996	0 M€	2
1997	0 M€	-
1998	0 M€	19
1999	1 M€	47
2000	4 M€	153
2001	13 M€	418
2002	29 M€	877
2003	227 M€	7 029
2004	449 M€	10 441
2005	757 M€	14 635
2006	927 M€	16 697
2007	911 M€	13 533
2008	869 M€	12 921
2009	1 689 M€	22 154
2010	3 685 M€	39 876
2011	2 347 M€	25 773
2012	1 551 M€	17 072
2013	3 081 M€	30 353
2014	3 659 M€	31 644
2015	4 750 M€	38 659
2016	863 M€	5 745
	25 813 M€	288 048

4) Répartition selon la durée résiduelle :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	4 M€	1 211
1	33 M€	3 319
2	91 M€	4 902
3	154 M€	5 363
4	216 M€	5 589
5	265 M€	5 725
6	322 M€	5 902
7	386 M€	6 353
8	442 M€	6 227
9	547 M€	6 739
10	515 M€	6 111
11	441 M€	5 070
12	445 M€	4 698
13	432 M€	4 300
14	472 M€	4 376
15	340 M€	2 919
16	309 M€	2 375
17	306 M€	2 173
18	311 M€	2 067
19	321 M€	1 969
20	196 M€	1 263
21	120 M€	724
22	49 M€	299
23	51 M€	305
24	47 M€	248
25	15 M€	89
26	4 M€	26
27	2 M€	10
28	0 M€	2
29	0 M€	0
30	0 M€	0
	6 837 M€	90 354

prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	10 M€	3 211
1	86 M€	8 412
2	221 M€	11 520
3	388 M€	13 047
4	665 M€	16 309
5	887 M€	17 700
6	1 120 M€	18 692
7	1 376 M€	19 838
8	1 609 M€	20 008
9	2 352 M€	25 973
10	1 421 M€	15 320
11	1 507 M€	14 589
12	1 814 M€	15 716
13	1 937 M€	15 505
14	2 438 M€	18 274
15	1 385 M€	10 387
16	1 292 M€	9 526
17	1 004 M€	6 908
18	1 182 M€	7 710
19	1 719 M€	10 756
20	846 M€	5 184
21	203 M€	1 357
22	134 M€	842
23	132 M€	796
24	70 M€	397
25	13 M€	68
26	0 M€	1
27	0 M€	1
28	0 M€	1
29	0 M€	0
30	0 M€	0
	25 813 M€	288 048

5) Répartition selon la localisation des bien apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Dans la mesure où Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation de BNP Paribas, au sens de l'article L.233-16 du Code du commerce, et que sa notation long terme actuelle est Aa3 pour Moody's et AA par DBRS, tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100%

pour le calcul du ratio de couverture mentionné à l'article R.513-8 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordre régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés aux 1) à 5) :

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordre hypothécaires dans le portefeuille apporté en garantie.

II – Exposition sur des personnes publiques

Au 30 juin 2016, BNP Paribas Home Loan SFH ne détient pas d'exposition sur personnes publiques au sens de l'article L.513-4 du Code monétaire et financier.

III – Organismes de titrisation et entités similaires

BNP Paribas Home Loan SFH ne détient aucune part et/ou titre de créances d'organisme de titrisation et entités similaires au 30 juin 2016.

IV – Valeurs de remplacement

Au 30 juin 2016, les valeurs de remplacement détenues par BNP Paribas Home Loan SFH sont exclusivement constituées des éléments suivants :

- Cash 13 276 726.16 euros
- Dépôts à terme à 28 jours provenant du placement des fonds propres et des emprunts subordonnés : 325 000 000 euros. Voici leur répartition par durée résiduelle :

Date de maturité	Durée résiduelle (jours)	Montant (EUR)
06-juil.-16	6	275 000 000
27-juil.-16	27	50 000 000
		325 000 000

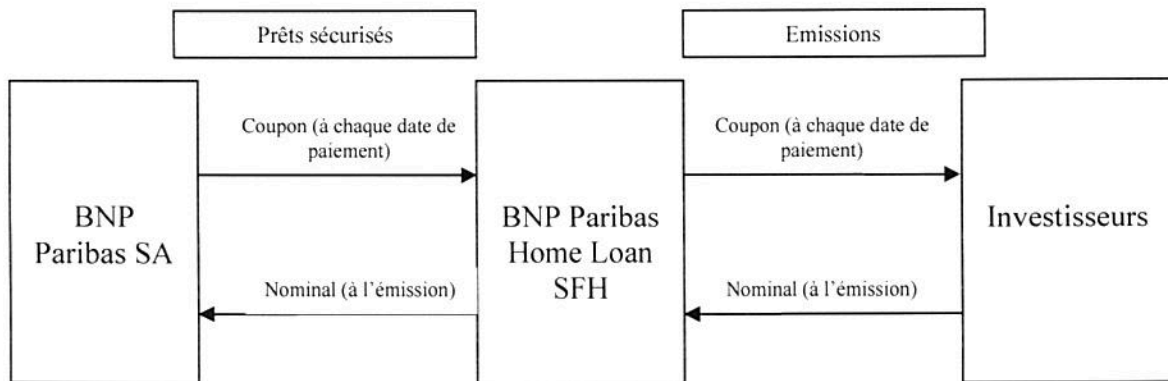
- Dépôt à terme à 28 jours du montant crédité sur le « *Cash Collateral Account* » constitué suite à l'activation du « *Pre-Maturity Test* » : 1 850 000 000 euros. La durée résiduelle du dépôt à terme est de 20 jours.

V – Remboursements anticipés

Au cours du deuxième trimestre 2016, le taux de remboursements anticipés calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 8.49% (taux annualisé).

VI – Risque de taux

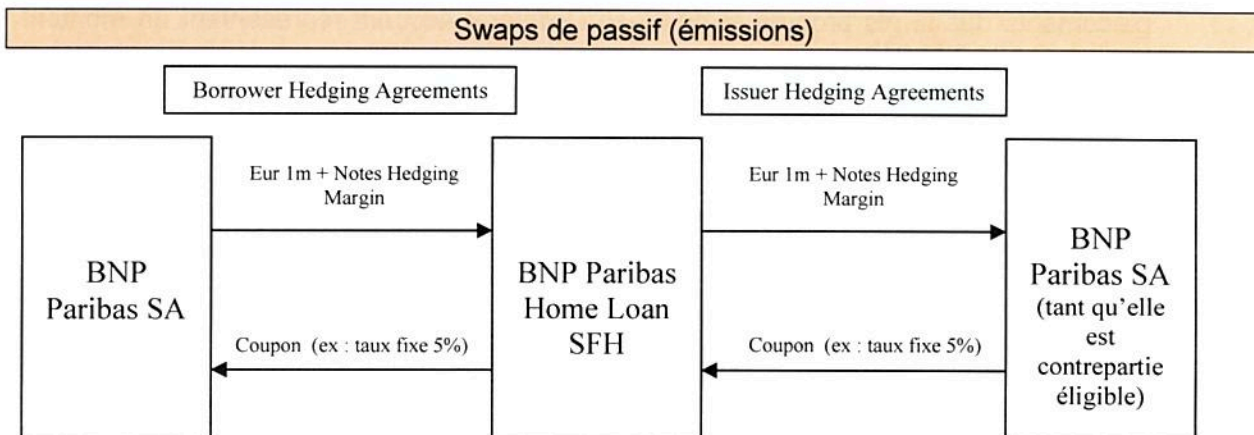
Tant que BNP Paribas ne fait pas défaut, le risque de taux auquel est exposée la SFH est très limité puisqu'en face des émissions d'obligations à l'habitat au passif figurent des prêts sécurisés avec BNP Paribas S.A à l'actif, qui reproduisent exactement les mêmes conditions de taux, de montant et de maturité.



Ainsi, au 30 juin 2016, le seul risque de taux est un risque de « fixing » de taux lié au placement relatif des emprunts subordonnés ainsi qu'au placement des fonds propres. Tous ces éléments étant indexés sur l'Euribor 3 mois, le risque s'étend donc sur une période de moins de trois mois.

En cas de défaut de BNP Paribas, la propriété du portefeuille de créances immobilières garanties sera transférée à BNP Paribas Home Loan SFH qui sera donc exposée à un risque de taux lié aux différences entre les taux des créances immobilières à l'actif et celles des rémunérations des émissions au passif de la SFH. Selon la Documentation du Programme, ce risque de taux est aujourd'hui couvert par trois mécanismes :

- **Une gestion appropriée du collatéral :** Le collatéral apporté en garantie est sélectionné de sorte à couvrir les émissions dans divers scénarios de stress. Cette gestion du collatéral s'appuie sur un surdimensionnement.
- **La mise en place de swaps de devises :** Dans le cadre de l'« Issuer Hedging Agreement », toutes les émissions en devise étrangère sont couvertes par des swaps de devises. Des swaps miroirs, dit « back to back swaps », ont également été mis en place entre BNP Paribas Home Loan SFH et BNP Paribas. Ces swaps miroirs ont été conclus dans le cadre « Borrower Hedging Agreements » et permettent de neutraliser la position de taux créé par la mise en place des swaps de devise.



Ainsi, en cas de défaut de BNP Paribas, soit lors du transfert des créances immobilières à l'actif de la SFH, les swaps miroirs seront résiliés. En revanche, les swaps couvrant les risques de taux et de devises sur les émissions en devises conclus avec une contrepartie éligible resteront en place.

- **La mise en place d'une « Interest Reserve » :** en cas d'abaissement de sa notation en-deçà de A ou F1 par Fitch ou en-deçà de A ou A-1 par Standard & Poor's, BNP Paribas s'engage à verser sur le Cash Collateral Account sous 30 jours un montant correspondant à la différence positive entre les intérêts à payer au passif et les intérêts à recevoir à l'actif.

Au 30 juin 2016, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan, y compris des fonds propres était de 46 000 euros pour une baisse des taux de 2%. Cette sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan à un mouvement défavorable de taux de 2% et représente environ 0.01% du montant des fonds propres de BNP Paribas Home Loan SFH.

VII – Couverture des besoins de trésorerie à 180 jours

Au 30 juin 2016, les informations sur le besoin de trésorerie à 180 jours et les modalités de couverture de ceux-ci sont estimées comme suit :

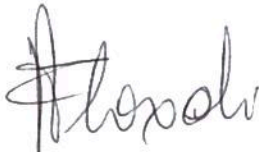
Flux provenant des créances apportées en garantie	3 059 811 285.65	Remboursements d'intérêts et de principal des obligations à l'habitat	- 217 606 616.00
Flux des placements à 28 jours	2 174 277 016.67	Paiements d'intérêts des emprunts subordonnés	4 033 194.45
Flux prévisionnel de l'actif (A)	5 234 088 302.31	Flux prévisionnel du passif (B)	- 213 573 421.55
Besoins nets de liquidité à 180 jours (A+B)	5 020 514 880.76		

- En référence à l'article R. 513-7 du Code monétaire et financier, le calcul du besoin de trésorerie est évalué en transparence, c'est-à-dire en tenant compte non pas des flux prévisionnels des créances inscrites à l'actif de BNP Paribas Home Loan SFH, mais de ceux résultant des actifs reçus à titre de garantie, en nantissement. Les paiements de principal et d'intérêts des créances apportées en garantie représentent un montant total de 3 059 811 286 euros.

- Les intérêts et principal à recevoir par BNP Paribas Home Loan SFH au titre des placements des fonds propres et du *Cash Collateral Account* représentent un montant total de 2 174 277 017 euros.
- Le besoin de liquidité dû aux remboursements d'intérêts et de principal des obligations à l'habitat, des emprunts subordonnés s'élève à 213 573 421.55 euros.
- Les excédents nets de liquidité à 180 jours de BNP Paribas Home Loan SFH s'élèvent à 5 020 514 880.76 euros.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.

Fait à Paris, le 28 juillet 2016,



Mme Véronique FLOXOLI
Directrice Générale de BNP Paribas Home Loan SFH